

PAYS.	NOMBRE des aliénés.	POPULATION.	RAPPORT.
Angleterre.	17,222	12,700,000	1 : 785
Pays de Galles.	896	817,448	1 : 911
Écosse.	3,651	2,095,454	1 : 575
Provinces-Rhénanes (Jacobi).	2,015	2,067,104	1 : 1,000
New-York.	2,240	1,616,458	1 : 721
Norwège.	1,909	1,051,518	1 : 551
France.	25,000	30,000,000	1 : 1,750
Italie.	4,541	16,789,000	1 : 3,785

De ces divers rapports, il faut conclure que les limites du nombre des fous, comparé à la population, sont entre 1 à 550, 1 à 1500 et 1 à 3785, que dans la Norwège et dans l'Écosse, il y a beaucoup plus d'aliénés qu'en France, en Angleterre et en Italie. Cette différence dépend de ce que la Norwège et l'Écosse étant des pays de montagnes, les idiots y sont beaucoup plus nombreux que dans les pays de plaines. Ce fait prouve que l'idiotie, qu'il ne faut pas confondre avec la folie, est un état dépendant du sol et des influences matérielles, tandis que la folie est le produit de la société et des influences intellectuelles et morales. Dans l'idiotie, les causes ont empêché le développement des organes, et par conséquent la manifestation de l'intelligence, tandis que dans la folie le cerveau surexcité, a dépassé ses forces physiologiques.

TROISIÈME PARTIE.

MÉMOIRES SUR L'ALIÉNATION MENTALE,

CONSIDÉRÉE SOUS LE RAPPORT MÉDICO-LÉGAL.

XX.

MÉMOIRE SUR L'ISOLEMENT DES ALIÉNÉS;¹

Les aliénés trompés par les erreurs des sens et par les hallucinations, entraînés par le délire de leurs passions, trahis par l'impuissance de diriger leur attention, commettent souvent des actions qui seraient criminelles, si ces actions étaient commises par des personnes jouissant de la raison.

La fortune, la vie, l'honneur de ces malades, de leurs parens, et des personnes qui les entourent, l'ordre public lui-même seraient compromis, si l'on ne mettait les aliénés hors d'état de nuire, en s'assurant de leurs personnes.

La suspension du droit qu'a chacun de disposer, selon sa volonté, de sa personne et de ses propriétés, est une dérogation au droit commua, si grave dans l'ordre social, qu'on est d'abord surpris que les médecins et surtout les légistes, n'aient pas indi-

¹ Mémoire lu à l'Institut, le 1^{er} octobre 1832.

qué d'une manière positive, les cas où un aliéné peut, et doit être privé de la liberté. On est étonné que les lois de tous les pays, n'aient point établi de règles pour constater les cas qui réclament la suspension de la liberté d'un aliéné, pour fixer le mode à suivre, lorsque cette suspension, jugée nécessaire, est mise à exécution.

Toutes les législations ont pourvu à l'arrestation des aliénés qui troublent la tranquillité publique; elles ont autorisé ou prescrit l'interdiction des citoyens privés de la raison; elles ont ordonné de sages précautions pour prévenir la surprise et les erreurs du magistrat qui doit prononcer l'interdiction; mais il semble que tous les législateurs aient eu pour but, plutôt le maintien de l'ordre public et la conservation de la fortune de l'interdit ou des tiers, que l'intérêt immédiat de la santé du malade et celui de sa liberté. Avant que l'interdiction soit demandée par la famille, avant qu'elle soit provoquée par le magistrat, avant que le jugement d'interdiction soit rendu, l'aliéné est privé de la liberté, de l'administration de sa fortune, et retenu chez lui ou enfermé dans une maison étrangère, soit afin de prévenir les actions funestes auxquelles il peut se livrer, soit afin de le soumettre à un régime, à des soins, à un traitement qu'il repousse le plus souvent. Il y a là un acte contraire au droit commun. Toutes les législations se taisent à cet égard, tout ce qui se fait depuis l'invasion de la folie jusques au jugement d'interdiction, est illégal, discrétionnaire, et soumis tout au plus à la surveillance administrative. Il y a là une lacune à remplir.

Cette lacune serait-elle le résultat de l'indifférence des anciens législateurs pour la liberté individuelle ou bien auraient-ils reculé devant les difficultés d'une pareille loi?

L'isolement des aliénés (*séquestration, confinement*) consiste à soustraire l'aliéné à toutes ses habitudes, en l'éloignant des lieux qu'il habite, en le séparant de sa famille, de ses amis, de ses serviteurs; en l'entourant d'étrangers; en changeant toute sa manière de vivre.

L'isolement a pour but de modifier la direction vicieuse de l'intelligence et des affections des aliénés: c'est le moyen le plus énergique et ordinairement le plus utile, pour combattre les maladies mentales.

La question de l'isolement se rattache aux intérêts les plus chers de l'homme, considéré comme malade, comme membre de la famille et de la société. Ici ressort la gravité d'une maladie qui expose celui qui en est atteint, à être privé des objets de ses plus chères affections, à être contrarié dans ses desirs, dans l'exercice de ses droits civils et de sa liberté. Ici se révèle l'importance des fonctions du médecin appelé à prononcer si un individu doit être mis hors du droit commun.

Etudions d'abord la question de l'isolement, sous le point de vue médical, et dans ses rapports avec la santé de l'individu. Il sera plus facile ensuite d'indiquer les principes de droit, et de signaler ce qui manque dans la législation, sur un objet aussi important. En effet; si l'isolement est indispensable pour la guérison et la conservation de l'aliéné, l'isolement doit être autorisé par la loi; si la médecine n'ordonne pas toujours l'isolement, si elle indique des précautions pour rendre plus

profitable ce moyen de guérison, la loi ne doit autoriser l'isolement qu'avec des restrictions.

Cette question est grande ; car il y a, seulement en France, plus de quinze mille individus privés de leurs droits civils et politiques, privés de leur liberté, sans autorisation légale.

Que nous enseignent les faits et l'expérience sur la nécessité et sur l'utilité de l'isolement ?

§ I. *Nécessité de l'isolement.*

Les anciens avaient compris les avantages d'un traitement spécial pour les maladies mentales ; ils ont laissé dans leurs écrits d'excellens préceptes sur l'habitation et sur le régime, sur la direction intellectuelle et morale propres à hâter la guérison des aliénés. Cullen, parmi les modernes, a fait sentir la nécessité d'isoler ces malades, de les séparer de leurs parens et de leurs connaissances. Willis, qui acquit une si grande célébrité pour avoir assisté à la terminaison heureuse du premier accès de manie de Georges III, fit démeubler les appartemens du roi, éloigna ses courtisans et ses serviteurs, et le fit servir par des domestiques étrangers. Willis assurait que les aliénés du continent qui venaient réclamer ses soins, guérissaient plus souvent que les Anglais, ses compatriotes.

Tous les médecins anglais, allemands et français, qui se livrent à l'étude des maladies mentales, conseillent l'isolement des aliénés, et sont unanimes sur l'utilité de ce moyen de guérison.

L'isolement est une vérité pratique, dont la nécessité et l'utilité seront mieux senties, lorsqu'on sera bien persuadé que les aliénés ne sont privés ni de sensibilité ni d'intelligence.

Les maniaques et les furieux eux-mêmes pensent et raisonnent suivant les modifications de la susceptibilité et de l'activité de leurs organes. En épiaut toutes les idées des aliénés, en analysant la liaison de leur raisonnement, en fouillant dans leur cœur, en explorant les motifs de leurs déterminations, on saisit les causes de leurs affections et de de leur haine, de leurs desirs et de leurs aversions, de leurs déterminations et de leurs actions ; on acquiert la conviction que les fous ne sont pas aussi déraisonnables que le croit le vulgaire.

Que d'aliénés ont lutté long-temps et péniblement contre l'égarément, l'exaltation de leurs idées, contre leurs funestes impulsions, avant que leur délire se soit révélé par quelque acte apparent. L'observation suivante prouve jusqu'à quel point un aliéné peut cacher son délire : s'il peut dissimuler son état aux personnes avec lesquelles il vit, ne jouit-il pas de la plus grande portion de son intelligence !

Un négociant, âgé de cinquante-cinq ans, d'une constitution forte, quoique d'un tempérament lymphatique, d'un caractère doux et facile, père d'une nombreuse famille, avait acquis une fortune considérable dans le commerce ; il éprouvait quelques contrariétés domestiques bien légères pour tout homme d'un caractère un peu ferme. Depuis un an environ, M..... avait formé un grand établissement pour l'un de ses fils. Peu

de temps après, il devint plus actif, et témoignait, contre ses habitudes, la joie que lui causait sa prospérité croissante. Il quittait plus souvent son magasin et ses affaires. Malgré ces légers changemens, sa famille, encore moins ses amis et ses voisins, ne soupçonnaient du désordre dans sa raison. Un jour que M.... était sorti, un marchand étalagiste apporte chez lui deux portraits et demande 50 louis, prix convenu, dit-il, avec un monsieur très respectable qui a donné son nom et son adresse. Les fils du malade renvoient les portraits et le fripon. Le père rentre, ne parle point de son acquisition; mais ses enfans mettent la conversation sur les portraits, sur la friponnerie du marchand, et sur le refus qu'ils ont fait de payer. M... se fâche, assurant que les portraits sont superbes, qu'ils ne sont pas chers, qu'il entend les acheter. Dans la soirée, la discussion devient plus orageuse, le malade s'emporte, fait des menaces, enfin le délire éclate. Dès le lendemain, M..... est confié à mes soins; ses enfans, effrayés par la maladie de leur père, et alarmés de l'acquisition qu'il a faite, parcourent les livres de commerce. Quelle fut leur surprise, en voyant la mauvaise tenue des registres, des lacunes nombreuses et un déficit immense de la caisse! Ce désordre remontait à plus de six mois. Sans cette discussion, dans peu de jours, une maison de commerce des plus honorables, allait être compromise. Une lettre de change, pour une somme considérable, arrivait à son terme, et nulle mesure n'avait été prise pour l'acquitter.

Il est des individus qui recouvrent la raison, dès

qu'ils quittent leur domicile, et qui la perdent de nouveau dès qu'ils y rentrent. Livrés à eux-mêmes, rendus à leurs habitudes, ces individus s'abandonnent à des excès, éprouvent des contrariétés, s'affligent de ce qu'ils voient, redoutent les devoirs, les assujétissemens du monde et le tracas des affaires : mille soucis, mille inquiétudes, mille préoccupations opposées, mille sentimens divers les exaltent ou les découragent; le délire éclate. J'ai vu, à la Salpêtrière, plusieurs femmes qui ne pouvaient être raisonnables que dans l'hospice, qui réclamaient avec instance leur rentrée dans la division des aliénés, sentant, après quelques jours passés dans leur famille, qu'elles allaient retomber malades. Quelques-unes de ces femmes, rentrant assez tôt, prévenaient le retour d'un accès; d'autres, s'y prenant trop tard, ne pouvaient échapper au mal qu'elles cherchaient à éviter. Ce que j'ai observé à la Salpêtrière, je le remarque souvent à Charenton.

M... âgé de quarante-sept ans, d'un tempérament nervoso-sanguin, sujet à des hémorroïdes qui ne coulent pas depuis quelque temps, avait l'habitude de faire appliquer des sangsues à l'anus, pour combattre des maux de tête auxquels il était sujet. Heureux dans son intérieur, son commerce avait prospéré jusqu'à l'année 1830. Dès-lors M... se tourmente et se donne beaucoup de tracas pour soutenir ses affaires; en décembre 1831, après une perte assez légère, il tombe dans la tristesse, dans la mélancolie; sa face se colore, ses yeux s'injectent, sa respiration devient difficile. M... répand des larmes et répète sans cesse qu'il est perdu; le lende-

main et les jours suivans il fait plusieurs tentatives de suicide, on est obligé de matelasser son appartement, il veut s'étrangler, essaie d'avaler sa langue, remplit sa bouche avec son poing dans l'espoir de s'asphyxier; enfin il refuse toute nourriture. Après six jours, le malade est conduit à Paris et confié à mes soins. Dès son arrivée toute tentative de suicide cesse, le malade paraît rendu à la raison et délivré de la funeste impulsion au suicide. *L'impression que j'ai éprouvée*, me disait-il, *en me voyant transporté dans une maison étrangère, m'a guéri*. En effet, le sommeil, l'appétit, la conversation très suivie et quelquefois gaie, peuvent faire croire à cette guérison. Trois semaines paraissent suffisantes pour la convalescence; la femme et le fils de M... viennent le chercher, il passe deux jours à Paris, y termine quelques affaires et repart pour la province; à peine chez lui, M... se sent dominé par les mêmes impulsions, il revient à Paris, y reste quelques jours, y fait quelques affaires et repart très bien portant; de retour dans sa maison, M... fait de nouvelles tentatives de suicide, frappe son fils et ceux qui le servent; la vie de sa femme est compromise. Le chagrin de sa famille, la surveillance exercée autour de lui, les menaces simulées de l'autorité, rien ne peut vaincre ses impulsions funestes. Le malade passe plusieurs jours sans prendre de nourriture, il lie, avec un cordon, les organes extérieurs de la génération, monte sur son lit pour se précipiter sur le parquet; il déchire son linge pour en faire des cordes et se pendre, enfin, il trompe la surveillance de ses parens et court se précipiter dans la rivière. Il est aussitôt

mis dans une voiture, accompagné de sa femme, et malgré la camisole, il n'est pas d'efforts qu'il ne fasse pour se tuer. Arrivé à Paris, isolé de nouveau, M... est parfaitement raisonnable et ne fait point de tentatives de suicide, pendant six semaines qu'a duré ce nouvel isolement. Je lui demande comment il ne dompte pas chez lui ses funestes impulsions, comme il le fait à Paris, éloigné de sa famille et de ses affaires, il répond d'une manière évasive, affirme que cette fois l'épreuve a été assez longue, qu'il est guéri; il insiste pour retourner chez lui: *Privé de ma femme et de mon fils, je suis le plus malheureux des hommes et je ne puis vivre*, répète-t-il. Mais, lui disais-je, puisque vous êtes si malheureux ici, pourquoi n'essayez-vous pas de vous détruire, cela vous est facile: *Je ne sais pas*, répliquait-il, *mais je suis guéri, qu'on me laisse partir*. Le malade jouissait de la plus grande liberté, nulle précaution apparente n'était prise pour l'empêcher de se détruire, et jamais il n'a fait la moindre tentative; jamais il n'a déraisonné, et jamais je n'ai pu obtenir l'aveu des motifs qui le portaient à se détruire lorsqu'il était dans sa maison, tandis qu'il n'y songeait plus dès qu'il était chez des étrangers; retourné pour la quatrième fois au milieu de sa famille, les mêmes phénomènes se sont renouvelés avec la même violence; par instant, M..... traitant d'affaires importantes, faisait trêve à ces funestes idées.

La sensibilité des aliénés est pervertie; ces malades n'ont plus, avec le monde extérieur, que des rapports anormaux, par conséquent douloureux. Tout les blesse,

tout les déchire, tout leur est odieux. En opposition permanente avec tout ce qui les entoure; ne comprenant point ce qu'on leur dit, ne saisissant pas les raisonnemens qu'on leur adresse, ils en concluent qu'on les trompe; ils prennent pour des injures, pour de l'ironie, pour des provocations le langage le plus franc, le plus sérieux et le plus tendre. Le régime, les prohibitions réclamés par leur état, auxquelles on essaie de les astreindre, leur paraissent des persécutions insupportables, des contrariétés horribles. L'aliéné est en proie à des soupçons qui mettent le comble à sa perversion morale. De là cette défiance symptomatique que l'on observe chez presque tous les aliénés, même chez les maniaques qui paraissent si audacieux et si téméraires. Ce symptôme qui s'accroît par les contrariétés imaginaires ou réelles, par des traitemens maladroits, augmente avec le progrès de la maladie, avec la perturbation et l'affaiblissement de l'intelligence; il imprime, sur la physionomie des aliénés, un caractère spécifique facile à saisir, surtout dans la lypémanie et dans la démence, lorsque celle-ci n'est point arrivée au dernier degré de l'oblitération de l'intelligence.

La défiance est propre aux esprits faibles, elle est le partage des peuples dont l'intelligence est peu développée. L'homme affaibli, le vieillard, sont plus défians que l'homme dans la force de l'âge; les grands artistes, les gens de lettres, les savans, sont très obligeans; tant il est vrai qu'il existe une force morale dans l'ascendant que donne sur les autres hommes la culture de l'esprit et une raison plus développée. Cependant, mal-

gré leur défiance, les aliénés sont d'une imprévoyance complète; ils n'ont nul souci, nulle inquiétude pour le moment qui va suivre, mais une défiance extrême pour tout ce qui est présent.

De la défiance, ces malades passent bientôt à la crainte ou à la haine, et dans les deux situations morales, ils repoussent leurs parens, leurs amis, accueillent les étrangers, se jettent dans leurs bras, les invoquent comme des protecteurs ou des libérateurs avec lesquels ils sont prêts à fuir, abandonnant leur habitation et leur famille.

Qu'espérer pour la guérison de ces infortunés, si l'on ne détruit leurs préventions? Qui de nous n'a éprouvé la différence qu'il y a d'être trompé, outragé, trahi par ses proches, par ses amis, ou par des individus qui nous sont étrangers et absolument indifférens? On pressent déjà un des grands avantages de l'isolement. (Page 120 et suiv., tom. I.)

Ce malheureux, devenu tout-à-coup maître de la terre, entend être obéi par ceux qui étaient accoutumés à céder à ses volontés par respect ou par affection. Sa femme, ses enfans, ses domestiques sont ses sujets, oseraient-ils lui résister? Qu'il soit transporté dans un lieu étranger; le voilà hors de son empire, il n'est plus au milieu de ses sujets, l'illusion est détruite.

L'isolement des maniaques est d'une nécessité absolue moins évidente: les maniaques sont d'une susceptibilité excessive, toutes leurs impressions physiques ou morales les irritent et les portent à la colère; or la colère du délire, c'est la fureur. Le furieux se livre aux actes